

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 26 JUILLET 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DE
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT
"COLLÈGE DE BONIFACIO" EN "COLLÈGE ALBERT
FERRACCI"**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

En application de l'article L. 421.24 du code de l'éducation, il appartient à la Collectivité de Corse de décider de la dénomination des établissements publics locaux d'enseignement du second degré après avoir recueilli l'avis de la commune d'implantation et du conseil d'administration de l'établissement.

La Collectivité de Corse a été sollicitée par M. le Maire de la ville de Bonifacio en vue du changement de dénomination de l'Etablissement Public Local d'Enseignement « Collège de BONIFACIO » en « Collège Albert FERRACCI » par courrier adressé à M. le Président du Conseil exécutif de Corse, le 4 février 2022 (Cf. Annexe 1).

A travers cette démarche, le conseil municipal a souhaité rendre hommage à une personnalité locale pour son courage et son intégrité. Albert FERRACCI, fils d'un berger bonifacien, instituteur en 1938, s'engage dans la Résistance puis dans les rangs du Front patriotique des jeunes. Il lutte contre l'OVRA (milice italienne contre la Résistance) et participe aux combats pour la libération de la Corse.

L'établissement a été saisi du souhait de changement de dénomination par la commune mais aussi par les services de la collectivité de Corse, dans le cadre de la campagne lancée à l'initiative du Président du Conseil exécutif en vue d'installer, dès la rentrée scolaire 2023, dans chaque collège et lycée, une plaque rappelant le parcours exceptionnel de la personnalité ayant donné son nom à l'établissement.

En date du 10 mars 2022, la proposition d'attribution d'un nom au collège de BONIFACIO a fait l'objet d'une « prise d'acte » lors d'une réunion du conseil d'administration de l'établissement mais n'a été soumis à aucun vote formel jusqu'à ce jour, la cheffe d'établissement étant relancée.

Le présent rapport vise à attribuer à un établissement d'enseignement public le nom d'un personnage historique natif de BONIFACIO et d'honorer sa mémoire.

Je vous propose en conséquence d'approuver le changement de dénomination de l'Etablissement Public Local d'Enseignement « Collège de BONIFACIO » en « Collège Albert FERRACCI ».